

COALITION CANADIENNE POUR LES DROITS DE LA PERSONNE EN CHINE

Le 10 octobre 2006

Le très Honorable Stephen Harper
Premier Ministre du Canada
Bureau du Premier ministre
80, rue Wellington
Ottawa, ON K1A 0A2
FAX : 613-941-6900

Objet : Politique du gouvernement canadien en matière de droits de la personne en Chine

Monsieur le Premier Ministre,

Nous sommes une coalition d'organismes canadiens qui travaillent ensemble depuis 1993 à la promotion des droits de la personne en Chine (1). En particulier, la coalition présente chaque année des recommandations au gouvernement du Canada en vue de sa participation aux sessions de la Commission des droits de l'homme des Nations unies (aujourd'hui Conseil des droits de l'homme) ; elle participe aussi à des séances d'information du gouvernement liées au dialogue bilatéral Canada-Chine sur les droits de la personne et tient également à jour une liste de prisonniers. En mai 2005 et en juin 2006, nous avons co-organisé une table ronde avec la Direction des droits de la personne du ministère des Affaires étrangères du Canada pour demander instamment une évaluation formelle du dialogue bilatéral et, dans le même temps, une approche plus ferme envers la promotion des droits de la personne en Chine.

Le dialogue bilatéral Canada-Chine sur les droits de la personne consiste en une politique de diplomatie tranquille que le gouvernement du Canada a adoptée en 1997 au lieu de parrainer une résolution déposée à la Commission des droits de l'homme des Nations unies. Ce dialogue est devenu la pierre angulaire des initiatives du Canada axées sur la promotion des droits de la personne en Chine. Depuis 1997, notre coalition exprime nombre de préoccupations suscitées par le dialogue, notamment l'absence de définition et d'objectifs clairs, le manque de transparence ainsi que l'absence de jalons et de méthodes de surveillance et, par-dessus tout, le manque de résultats concrets.

Nous nous sommes donc réjouis que le gouvernement ait accepté, après avoir rencontré en mai 2005 des membres de notre coalition, de procéder à une évaluation formelle du dialogue. Le rapport, produit en avril de cette année, expose clairement l'ampleur des défauts et des carences tant au niveau du contenu que des processus. Il étaye également nombre de préoccupations exprimées par la société civile au fil des ans. L'auteur du rapport, le professeur Charles Burton de l'université Brock, indique notamment que le

ministère chinois des Affaires étrangères considère que le but principal du dialogue est de dissiper le malaise suscité à l'étranger par le dossier des droits de la personne en Chine.

À notre connaissance, une autre session du dialogue bilatéral est maintenant prévue plus tard cet automne. Or, à notre avis, le gouvernement ne s'est pas livré à une réflexion adéquate sur le contenu et l'importance du rapport Burton. Logiquement, l'étape suivante devrait être d'entreprendre un processus exhaustif d'élaboration de politique portant non seulement sur le dialogue mais aussi sur la politique plus large du Canada vis-à-vis de la Chine. Dernièrement, des rapports de médias ont soulevé des inquiétudes quant au manque de politique cohérente du Canada vis-à-vis de la Chine. Nous estimons que le temps est venu de lancer un processus public visant à développer et adopter une telle politique centrée sur les droits de la personne. Voici, entre autres, des points qui doivent notamment retenir l'attention :

- réformes fondamentales à apporter au dialogue sur les droits de la personne entre le Canada et la Chine ;
- autres stratégies et mécanismes axés sur les droits de la personne ;
- commerce et investissements ;
- conditions de l'aide au développement ;
- diverses questions liées à l'immigration ;
- mesures visant à protéger les droits de citoyens canadiens détenus en Chine, dont Huseyin Celil est actuellement un exemple.

En l'absence d'un tel processus, et à la lumière de la répression qui a frappé dernièrement les défenseurs des droits de la personne en Chine, nous recommandons que les rencontres consacrées à ce dialogue soient temporairement suspendues. Cela permettra de procéder à la réflexion mentionnée ci-dessus, y compris de repenser le dialogue bilatéral. Notre coalition est actuellement en train d'élaborer des recommandations portant spécifiquement sur le dialogue bilatéral :

- Le degré de participation officielle doit être porté au rang de directeur adjoint. Sans nécessairement endosser le partenariat stratégique Canada-Chine ni prendre position à ce sujet, nous considérons néanmoins que tant que le partenariat se poursuit, le dialogue sur les droits de la personne doit se situer à l'intérieur de ce cadre. Cette recommandation est intimement liée à la conviction que les droits de la personne ne doivent pas être dissociés des autres éléments de la relation Canada-Chine, mais doivent, au contraire, faire partie d'une approche engageant l'ensemble du gouvernement.
- Le dialogue devrait mieux intégrer la participation d'organisations pertinentes de la société civile à la fois au Canada et en Chine. La société civile devrait choisir elle-même les participants justifiant d'une solide connaissance des questions liées à la Chine. Les ONG de la diaspora ne devraient pas être exclues du dialogue.
- Les listes de prisonniers et le soutien aux défenseurs de droits de la personne devraient faire l'objet d'une meilleure gestion et devaient inclure d'autres aspects

comme les visites des prisons, le suivi des procès, le soutien aux familles et d'autres gestes visibles montrant que le gouvernement du Canada soutient fermement le travail des défenseurs des droits de la personne en Chine.

- Les programmes de l'ACDI et le symposium plurilatéral, présentés tous deux comme faisant partie du dialogue bilatéral, doivent faire l'objet d'un examen exhaustif et public.

Il importe de souligner que nous ne demandons pas de mettre fin au dialogue bilatéral Canada-Chine. Nous suggérons cependant que les sessions à venir soient reportées jusqu'à ce que les conclusions du rapport Burton soient étudiées comme il se doit. Près de dix ans ont passé sans que le processus ait été défini et sans que des comptes aient été rendus. Nous avons maintenant l'occasion d'apprendre de ces erreurs et de bâtir une nouvelle approche, une approche qui contribuera de manière plus significative à améliorer la protection des droits de la personne en Chine.

Comme toujours, les membres de notre coalition offrent leur soutien et leur participation aux prochaines étapes de cet important processus. N'hésitez pas à nous contacter par l'intermédiaire de Carole Samdup à Droits et Démocratie (csamdup@dd-rd.ca, tel: 514-283-6073, ext. 247). Nous entendons bien poursuivre notre collaboration avec le gouvernement afin de mieux promouvoir les droits de la personne en Chine.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre considération.

Joanne Csete
Directrice
Réseau juridique canadien VIH/sida

Luisa Durante
Coordinatrice nationale
Comité Canada Tibet

Ken Georgetti
Président
Congrès du travail du Canada

Alex Neve
Secrétaire Général
Amnesty International Canada
(Section anglophone)

Mohamed Tohti
Président
Uyghur Canadian Association

Cheuk Kwan

Président
Toronto Association for Democracy in China

Constance Rooke
Présidente
PEN Canada

Xun Li
Président
Falun Dafa Association of Canada

Béatrice Vaugrante
Directrice Générale
Amnistie internationale, Section canadienne francophone